

Tribune Libre

Appel à solidarité de la CGT-E Dalkia

Depuis de nombreuses années, des responsables de notre syndicat, le CGT-E Dalkia dans lequel se sont regroupés des militants CGT exclus par la Fédération de la Construction et ce en violation des statuts confédéraux et de la démocratie syndicale, sont criminalisés pour leur défense du syndicalisme de lutte de classe. Ils sont assignés devant les tribunaux par la collusion de la direction patronale de Dalkia et les directions syndicales réformistes notamment la Fédération CGT de la Construction qui s'est illustrée par des actions analogues contre notamment les camarades d'Elyo du groupe Suez-Lyonnaise des Eaux, de Forclum Méditerranée et du Groupe Vinci.

En se livrant à un véritable harcèlement judiciaire jamais connu dans l'histoire du mouvement ouvrier (45 procédures et plaintes en pénale en 5 ans) la Direction de Dalkia (Veolia) et la CGT Construction espèrent empêcher l'enracinement et le développement du syndicalisme de lutte de classe dans l'entreprise et dans le groupe Veolia où les syndicats intégrés, dont la CGT, se sont récemment illustrés par leur soutien très médiatisé à Henri Proglio, le PDG milliardaire récemment nommé à la tête d'EDF. Une alliance que le Président Sarkozy a rendue publique lors de sa dernière conférence télévisée.

Mais maintenant les atteintes montent d'un cran. Après des demandes faramineuses d'articles 700 (remboursement des frais d'avocats...) fixées au-delà même de la limite imposée par le législateur aux Tribunaux d'instance (qui pourtant jugent sans frais), le duo Dalkia/CGT (auquel s'est associé un syndicat maison) a réclamé et obtenu des dommages et intérêts contre le CGT-E mais aussi contre ses principaux animateurs qui doivent en supporter personnellement les lourdes condamnations alors qu'ils sont en défense dans des procédures regroupées sous le titre générique de « contentieux des élections professionnelles ».

Désormais, ils ne sont plus seulement jugés en tant que syndicalistes mais individuellement comme des « droits communs » puisque le tribunal vient de leur infliger en plus une forte amende civile.

A ce titre, ils doivent payer nominativement les 30 000 euros qui leurs sont réclamés.

Nous faisons appel à votre conscience de militant révolutionnaire pour les soutenir financièrement sinon, sans règlement de cette amende ils risquent la saisine de leurs comptes bancaires et leurs biens immobiliers, et peut-être d'autres peines encore plus graves..

Vous pouvez adresser votre aide financière à :

Mme HARSANT Michelle - 26 Avenue de Bretagne 35135 Chantepie

(chèque à l'ordre de « Solidarité CGT-E » *)

*Un reçu vous sera remis